

# GRANDS BLESSES DU TREMBLEMENT DE TERRE DE MAI 2003

## Victimes du séisme et de l'oubli de l'Etat

*Quelle frustration devrait être celle que ressentent les blessés du 21 mai 2003 ? On constate que des citoyens qui ont perdu des biens ont été aidés, dans le cadre de la solidarité nationale, par l'Etat tandis qu'eux, qui ont été atteints dans leur chair et qui ont perdu, pour certains, à jamais leur autonomie, sont les grands oubliés de cette manne financière déversée par les pouvoirs publics.*

Questionné à ce sujet M. Derdache, le directeur de l'action sociale (DAS) de la wilaya de Boumerdès, nous dit que pour le moment les hautes autorités du pays n'ont donné aucune instruction au sujet de ces blessés.

Nous avons rencontré deux d'entre eux, et en dépit des difficultés liées à la vie de tous les jours et aux séquelles de leurs blessures, nous n'avons senti aucune animosité de leur part à l'endroit des institutions de l'Etat.

Madène Rabah, 49 ans, était ingénieur dans le secteur du bâtiment chez un privé de la commune de Bordj Menaiel. Ce père de 5 enfants avait sauvé la vie à plusieurs membres de sa famille — il avait malheureusement perdu 3 des siens — avant qu'il soit rattrapé par la déferlante du 21 mai. "Après avoir porté secours aux victimes, c'était à mon tour d'être secouru. Et je ne devais la vie sauve qu'à l'intervention de mon épouse", nous confie-t-il avec une teinte de fierté et d'affection pour celle qui partage des jours ô combien difficiles pour eux à cause de son handicap qu'il espère passer mais long, sinon impossible à guérir. En effet, le jour du séisme, un mur lui est tombé sur le bassin causant un écrasement de cette partie du corps. Une hospitalisation de 7 mois à Tizi Ouzou et des opérations chirurgicales ne sont pas venues à bout de son mal. Il ne se fait malheureusement pas



Photo : Samir Sid

des illusions quant à la guérison immédiate, mais ce sont plus des dépenses qu'il n'arrive plus à assurer qui l'inquiètent davantage. "Je suis resté 18 mois sans le moindre revenu ; c'est grâce à la solidarité que je pouvais régler mensuellement les 5000 à 6000 DA pour l'achat des médicaments en plus de deux scanners.

De plus je dois subir une autre opération pour l'extraction de deux plaques, cela coûtera une fortune. La caisse de sécurité sociale m'a payé uniquement les trois mois d'assurance (juin, juillet et août 2003) puis plus rien.

Quant à mon employeur, il est tout simplement aux abonnés absents", dit-il avec beaucoup de dignité et sans colère.

En effet, le salaire de son épouse enseignante ne suffit pas à subvenir aux besoins de la famille qui compte cinq enfants scolarisés dont un à l'université. Pour lui il n'est pas question de céder à la fatalité : "Mentalement, je suis prêt à reprendre mon travail pour mettre mes 14 années d'expérience au service de mon pays, mais c'est physiquement que je ne pourrai pas le faire." Pour lui si l'Etat lui a permis d'oc-

cupper une habitation en préfabriqué avec sa famille, il aurait pu lui venir en aide pour faire face aux difficultés économiques induites par son immobilisation et faire face aux dépenses exorbitantes pour les soins : "J'ai introduit un dossier auprès de la daïra de Bordj Menaiel, mais la réponse est à l'heure actuelle négative."

La seconde victime, Bouchiba Djillali, 56 ans, père de 5 enfants lui aussi, fellah, membre d'une EAC à Corso, a été amputée du pied gauche. Bouchiba ne travaille pas actuellement, mais sa situation économique n'est pas dramatique grâce à une partie des bénéfices que lui versent, jusqu'à présent, ses associés.

Il avait introduit, selon lui, un dossier auprès de la Casnos, caisse d'assurance pour les fonctions libérales, la réponse qui lui avait été signifiée : vous n'êtes pas handicapé à 100%. S'agissant de l'indemnisation, de la part de l'Etat, aucune information ne lui est parvenue à ce jour.

A. L.

### LES SINISTRÉS CLASSES ORANGE III ET IV REFUSENT D'EVACUER LES CHALETs

## J'y suis, j'y reste !

Un bras de force entre les pouvoirs publics et les sinistrés dont les logements classés orange III et IV et lesquels étaient en confortement pointé à l'horizon. En effet, plusieurs de ces logements ont été réceptionnés dès le mois de juillet dernier, notamment à Boumerdès et Zemouri, et ont été remis aux locataires et propriétaires sans que ces derniers eussent restitué les chalets qui leur ont été affectés provisoirement. A Boudouaou, des sinistrés nous ont juré qu'ils ne céderont pas les habitations en préfabriqué "quoi qu'il advienne, même si on me passerait sur le corps !" Avait promis l'un d'eux sous l'approbation unanime de ses voisins. La raison invoquée : les travaux de confortement de leurs habitations de la cité des 605-Logements sont mal faits et n'offrent pas suffisamment de sécurité. Mais si l'argument tient quelque peu la route, la motivation réelle, par contre, est à chercher ailleurs. C'est connu, la crise de logement que le pays traîne comme un boulet depuis des décennies avait réduit les espaces vitaux des familles qui se sont retrouvées à vivre à plusieurs entités sous un même toit. Le TOL (taux d'occupation des logements) avoisinait dans la wilaya de Boumerdès les 7 personnes par logement, et ce, bien avant le séisme. Ce taux est considéré comme très élevé par rapport aux normes nationales. Par ailleurs, certains sinistrés, méprisés et frustrés depuis longtemps, se sentent en position de force pour s'adjuger ce que les pouvoirs publics leur avaient refusé.

D'ailleurs à la suite de discussion avec bon nombre de ces citoyens, il s'est avéré que le problème de promiscuité est la raison qui pousse ces attributaires à s'accrocher à cette perspective qui pourrait aussi se transformer en logement en dur : "Et puis, je suis algérien et je n'ai bénéficié de rien dans ce pays." C'est invariablement l'argument défendu par la majorité de ces citoyens récalcitrants.

A. L.

### INDEMNISATION DES PARENTS DES VICTIMES DECEDEES LORS DU SEISME

## 1 469 dossiers apurés à Boumerdès

Selon le chiffre qui nous a été communiqué par M. Derdache, directeur de l'action sociale (DAS) de la wilaya de Boumerdès, 1 469 dossiers relatifs à l'indemnisation des ayants droit des victimes décédées lors du séisme du 21 mai 2003 ont été apurés. Rappelons que le décret exécutif n° 03/284, instaurant une indemnisation de 700 000 DA pour chaque victime décédée, a été signé très rapidement après la catastrophe qui a ravagé le centre du pays.

Interrogé sur le sort des orphelins laissés après ce drame, le directeur de l'action sociale ne cache pas

sa satisfaction : "Dans ce domaine la solidarité familiale a joué pleinement au profit des enfants qui avaient perdu leurs parents et qui ont été tous pris en charge par leurs proches familles.

D'ailleurs, c'était la solution privilégiée par nous et par la justice qui était la tutrice légale de ces enfants pendant un laps de temps."

Concernant l'aide à l'installation de 200 000 DA, en application du décret précité, 10 491 demandes ont été régularisées, et la liste n'est pas close. Or, selon le bilan officiel rendu public par la

wilaya de Boumerdès, seules 9 416 habitations se sont effondrées ou classées rouge.

Bien que cette indemnité soit attribuée aux termes de l'article 4 dudit décret aux seules familles ayant "perdu leurs équipements et effets suite au séisme", et avec des dossiers précisément validés, selon M. Derdache, par les commissions au niveau des neuf daïras de la wilaya, ce nombre élevé par rapport à la réalité sera diversement interprété. Pour les uns, plusieurs familles habitaient sous le même toit, pour d'autres se fut un créneau juteux

pour certains. On nous cite volontiers l'exemple de cet élu qui a fait passer 6 dossiers dans deux communes de la même daïra en son nom, au nom de son épouse et de sa progéniture. Une autre indemnité a été attribuée aux sinistrés qui souhaitaient louer un logement en attendant d'être relogés définitivement.

Dans la wilaya de Boumerdès, 3 057 demandes ont été fiancées. A rappeler que selon les articles 6 et 7 du décret cité plus haut, cette indemnité qui équivalait à 15 000 DA/mois pour le milieu urbain et 8 000 DA/mois

en zone rurale, est versée pour une période de 18 mois sur présentation d'un reçu de loyer. Là aussi, comme dit la vox populi, il y a à boire et à manger.

En effet, nous avons à constater un cas concret d'un citoyen qui dit avoir été lésé par le CTC qui avait inscrit sa modeste demeure, qu'il occupe toujours d'ailleurs, vert II au lieu de l'orange IV.

En cours de discussion, il s'est avéré qu'il a bénéficié de cette allocation dite de logement provisoire. L'Etat "électoraliste" avait généreusement délié les cordons de sa bourse.

A. L.

### SITES DES CHALETS DE BORDJ-MENAIEL

## Retour des milices islamistes ?

Un citoyen de Bordj-Menaiel nous a appelé par téléphone au début du mois d'août pour nous faire part de ses inquiétudes concernant des islamistes qui tentaient d'instaurer une gestion sécuritaire au sein des sites de chalets de Bordj-Menaiel de façon à imposer, selon notre avis, leur discours idéologique. A vrai dire cette information ne nous a pas été confirmée par d'autres sources.

Néanmoins lors de notre passage dans cette localité, au début de la semaine dernière, cette question a été abordée

avec plusieurs citoyens. Il y a ceux qui avaient démenti et d'autres qui évitaient de nous donner une réponse claire.

Or, un élu dans une institution importante, lui-même sinistré et qui a insisté pour garder l'anonymat, a été plus loquace : "Effectivement, ils sont venus deux fois, toujours de nuit, dans deux sites à la recherche, selon eux, de voleurs qui écumant les demeures de sinistrés. Ils étaient tous barbus et portaient des kamis. Ils sont probablement une trentaine repartis en trois groupes. Ils ont dit qu'ils auraient

été autorisés par la police mais je ne les ai pas vu exhiber de papiers. Contrairement à leur habitude, ils n'ont soufflé aucun mot aux deux vendeurs clandestins de boissons alcoolisées ; c'était un peu paradoxal."

Est-ce le retour programmé des milices islamistes ou tout simplement une tentative vaine de se réapproprier un terrain rendu accessible par la conjoncture difficile dans une localité traversée par une période rendue pénible par l'absence sur le terrain de certaines institutions, civiles, alors que les services de

sécurité ont fort à faire face aux terroristes du GSPC, singulièrement dans cette ville ? Il y a lieu de rappeler que les islamistes avaient saisi l'occasion du retard mis par les pouvoirs publics à l'époque pour se déployer sur le terrain aux cotés des sinistrés pour justement, essayer, au lendemain du séisme, de reprendre l'initiative sur le terrain de l'action sociale mais ils ont été très vite submergés par l'élan de solidarité venu de tous les coins d'Algérie.

A. L.